

RAPPORT DE CONSULTATION
TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT A LA LEVEE DE MESURES
ADDITIONNELLES

Rapport no 3, du 12 janvier 2009

Responsable du rapport : Marie-Christine EISENRING

Approbation : Dr C. Petignat

QUESTION: traitement de l'environnement à la levée de mesures additionnelles

A. Problème

La levée des Mesures Additionnelles (MA) ne correspond pas forcément au départ du patient.

Propositions de l'Unité HPCI

1) à la fin des MA, si le patient est toujours hospitalisé:

- nettoyage/désinfection du lit dans la chambre et changement de la literie, ou mise en place d'un nouveau lit
- nettoyage désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient comprenant le mobilier, les dispositifs médicaux, les autres appareils, la table de nuit, le téléphone, etc. Cette désinfection a lieu dans la chambre du patient. Le matériel désinfecté reste dans la chambre ou réside toujours le patient
- changement du rideau du lit si présence
- désinfection des autres surfaces telles que les sols

Cette phase permet d'éliminer les micro-organismes qui ont très probablement contaminé l'environnement et qui étaient à l'origine de l'indication "d'isoler". Lorsque l'on lève les mesures, cela signifie que l'on estime ou l'on sait que l'infection ou la colonisation sont traités, et que le patient ne va plus être à la source de la contamination de l'environnement

- il est également possible (mais pas nécessaire) de changer le patient de chambre. Dans ce cas, les mêmes mesures de désinfection de l'environnement seront appliquées sans la présence du patient

2) au départ du patient "isolé" ou non, l'idéal serait que le lit soit acheminé à une central des lits pour être nettoyé et désinfecté, puis habillé avant de servir à un autre patient.

Il n'existe pas à notre connaissance dans la littérature de recommandations quant à une double désinfection.